



DAUPHINE PLONGÉE
Fiche d'inscription matériel personnel

NOM : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Tel : _____ Mail : _____

Par la présente, je demande je refuse l'inscription au club *Dauphiné Plongée* du matériel personnel ci-dessous.

- *En cas de demande, le club se charge de l'enregistrer auprès de la FFESSM. Je note que le club pourra me proposer une action de contrôle visuel annuel (TIV), dans la limite réglementaire obligeant à procéder à une requalification de mon/mes bloc.s.*
- *Un refus d'enregistrement dégage le club de toute responsabilité de suivi et de conseil.*

BLOC.S PERSONNELS : (attention, 2 lignes pour les bi)

Marque	Capacité (en l)	N° de série (fût)	Date dernière épreuve ou TIV	Prêt (entourer)
				O / N
				O / N
				O / N
				O / N
				O / N

Quand je coche « oui » dans la colonne « prêt », je consens à prêter ce matériel à d'autres licenciés du club, à jour de licence, pour des plongées organisées par le club.

J'ai noté que les requalifications seront à mes frais, selon le rythme imposé par la législation en vigueur (actuellement : tous les 2 ans sans TIV, tous les 6 ans en cas de TIV annuel régulièrement enregistré par le club, à la réinscription au club d'un bloc en cas de non-respect du rythme du TIV).

J'atteste avoir lu la fiche « conseils techniques sur le matériel de plongée » au dos de cette fiche, que je m'engage à suivre pour tout mon matériel personnel éventuellement possédé.

Le ____ / ____ / ____

Signature :


CONSEILS TECHNIQUES SUR LE MATÉRIEL DE PLONGÉE

L'attention portée à votre équipement lui assurera une meilleure durabilité et ne vous gâchera pas une plongée qui s'annonçait magnifique !

À noter que depuis avril 2017, la législation a qualifié les détendeurs, gilets stabilisateurs, combinaisons et masques dans la catégorie des EPI (Equipement de Protection Individuel), soumis à la législation du code du travail ou du code du sport. De ce fait, leur état doit être vérifié (avant usage) au minimum sur les points spécifiques ci-dessous.



Notez bien que votre matériel reste sous votre responsabilité !!

si  = Réparer

Détendeurs :

Avant chaque plongée

Contrôler tous les flexibles:

- si dévisés
- si coupés
- si hernie



Contrôler l'embout buccal

- si percé ou abimé



Date de la dernière révision

- si plus d'un an



Mise sous pression

- si fuite



Après plongée

Rinçage et désinfection des équipements - Suivant les recommandations du manuel d'entretien.

Stab :

Avant chaque plongée

Contrôler le flexible DS:

- si dévisés
- si coupés
- si hernie
- si + de 5 ans



Contrôler l'inflateur & les purges

- si fuite ou dysfonctionnement



Contrôler l'étanchéité du gilet

- si fuite



Après plongée

Rinçage - Suivant les recommandations du manuel d'entretien.

Combinaison :

Avant chaque plongée

Contrôler les fermetures à glissière:

- si manques des dents
- si curseur HS



Contrôler les coutures

- si effilochage/usure



Contrôler le nylon extérieur

- si accros/déchirures



Après plongée

Rinçage - Suivant les recommandations du manuel d'entretien.

Masque :

(marqué CE)

Avant chaque plongée

Contrôler la jupe:

- si trou/déchirure
- si désolidarisée du cerclage



Contrôler l'état des verres

- si rayures/impact



Contrôler la sangle et les boucles

- si innopérant



- si endommagé



Après plongée

Rinçage - Suivant les recommandations du manuel d'entretien.

Attention, ces contrôles simples et rapides sont aussi à réaliser sur le matériel qu'on vous aurait prêté ou loué juste avant une plongée, quel qu'en soit le propriétaire. Pensez aussi à bien observer celui de la palanquée (le vôtre et celui des autres plongeurs) avant de vous immerger !